

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 16 MARS 2023

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 20h00,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la convocation : 02/03/2023

Date d'affichage de la délibération :

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, NAVARRO, ARRUÉ, CAMUS, FAURÉ, CORTES, JORDAN, MIERE, MOËNNARD, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU.

Ont donné procuration :

Monsieur Benjamin PARIS a donné procuration à Madame Mélissa MIERE,
Monsieur Francis ROUZAUD a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,
Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES,
Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-23 Création d'emplois saisonniers

Exposé

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que durant la période des vacances d'été, il est de coutume de procéder au recrutement d'agents saisonniers afin de renforcer momentanément les services compte tenu des agents titulaires en vacances.

La municipalité souhaite faire bénéficier à ces jeunes d'une première expérience professionnelle. La période d'emploi se déroulera durant les mois de juillet à août.

Les saisonniers seront employés pour deux semaines à minima.

Décision

Au regard de ces éléments, il propose à l'assemblée de procéder pour l'année 2023, à la création de 12 emplois saisonniers, pour les mois de juillet à août.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Approuve** la création de postes d'emplois saisonniers pour la période mentionnée ci-dessus.
- **Précise** que les crédits ont été inscrits au BP 2023.

17 VOIX CONTRE
ABSTENTION
VOIX POUR

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 17/03/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE



Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Publié le



ID : 031-213101843-20230316-CM0316_202323-DE

